

DÉLIBÉRATION N° 15/174

Séance du jeudi 10 décembre 2015

Décision de non-consolidation des comptes pour l'année 2015

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 10 décembre 2015,

Vu les articles 9 et 11 du décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 relatif au statut
l'Établissement Public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu la loi 2003.706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière (LSF), modifiée le 3 janvier 2013,

Vu les articles L133-19, L133-21 et L233-16, du code du commerce.

DÉCIDE

D'approuver la proposition de ne pas établir de consolidation des comptes entre l'Établissement Public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, et sa filiale, La Géode, et corrélativement de ne pas procéder à la certification de ces comptes pour l'exercice 2015.

Fait à Paris,
Le 10 décembre 2015

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart